

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 57

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Allauch - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2016/2019 - Tranche 2016
Modification du contrat départemental 2009/2011 passé avec la commune d'Allauch

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune d'Allauch, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (2EME TRANCHE)

Sur un terrain de 5221 m² faisant partie d'un lotissement dont 3 lots sont destinés à recevoir le nouveau centre de secours et la cuisine centrale, la commune prévoit la réalisation d'un centre technique municipal composé de 280 m² de bureaux, d'ateliers techniques sur 930 m² et de constructions légères (silos, enclos couvert, abris...) sur 680 m².

Les travaux comprendront également des aménagements extérieurs, la réfection de la voirie et des réseaux divers, la réalisation d'espaces verts et de parkings ombragés.

La structure mixte, métallique et maçonnerie, recevra un parement en aluminium laqué avec un toit à 4 pentes en tuiles vieilles.

Le montant de l'opération, prévue en 2016, s'élève à 2.203.759 € HT.

La première tranche de travaux a fait l'objet d'une subvention départementale de 1.315.802 € au titre d'un contrat départemental 2009/2011 sur une dépense subventionnable de 2.631.603 € HT, ramenée à 371.241 € HT pour une subvention ramenée à 185.620 €

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.322.255 € pour la tranche 2016.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE

La cuisine centrale actuelle, située au cœur du village, produit 1700 repas par jour destinés aux groupes scolaires, à la halte-garderie et aux centres aérés notamment. Cependant, la structure rencontre des difficultés de fonctionnement en raison de l'exiguïté et de l'accessibilité des locaux.

Afin d'augmenter la capacité de production à 2000 repas par jour, la commune prévoit donc la construction d'une nouvelle cuisine centrale sur un terrain communal situé dans le quartier des Aubagnens, sur le même site que les Régies techniques municipales.

L'établissement, d'une surface de 840 m², comprendra un centre de réception des marchandises, de déballage-décartonnage, des chambres froides, des réserves, une légumerie, un espace préparation chaude, une zone de lavage, de refroidissement rapide, des vestiaires et des locaux techniques.

A l'extérieur, une voie permettant l'accès aux différentes zones de livraison sera aménagée.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'hygiène, la liaison avec les cuisines satellites se fera en liaison froide, ce qui nécessite également des travaux d'adaptation dans les cuisines sur site.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 2.975.000 € HT, dont 83.333 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 595.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.487.500 €, dont 41.667 € pour la tranche 2016.

REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA PISCINE COUVERTE

La commune dispose d'une piscine située au complexe sportif Gaillard à Pié d'Autry, construite en 1975, utilisée par le public, les scolaires, les clubs et associations.

L'équipement est composé d'un bassin intérieur de 25mx10m, d'un bassin extérieur de 25mx10m et d'une pataugeoire extérieure de 45 m², en béton revêtu de carrelage.

Afin de procéder à la réhabilitation du bassin couvert et à sa mise en conformité, la municipalité prévoit la réfection du traitement d'eau, du système de filtration et de pompage, la reprise de l'étanchéité béton et du carrelage, le réaménagement des locaux annexes (accueil, vestiaires, bureaux), l'amélioration du traitement de l'air, du chauffage et de l'isolation thermique.

Le montant de l'opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 1.625.000 € HT dont 1.323.741 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 100.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 975.000 €, dont 794.245 € pour la tranche 2016.

MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005 instaure l'accessibilité du cadre bâti et des services aux personnes handicapées.

Dans cette perspective, la municipalité va procéder à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite les établissements communaux recevant du public.

Sur le site de plusieurs établissements communaux, il est prévu de réaliser des travaux de voirie, de signalétique, de menuiseries et métallerie notamment ainsi que procéder à l'installation de matériel spécifique tels que main courante, bandes podotactiles, poignées de soutien...

Les sites concernés sont les suivants : aires de jeux, bibliothèques, services administratifs, centre aéré, cimetières, équipements sportifs, crèches, groupes scolaires, églises, lieux culturels, associatifs et sociaux.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 833.334 € HT dont 166.667 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 166.667 € de l'Etat.

La subvention départementale pourrait s'élever à 416.667 €, dont 83.334 € pour la tranche 2016.

Projets prévus à partir de 2017

RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET AMELIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un marché public à performance énergétique dont l'objectif est d'assurer l'amélioration du confort dans les bâtiments en particulier les écoles, d'augmenter le rendement des installations thermiques et de réduire les consommations d'énergie.

Les travaux concernent 24 bâtiments et installations et portent sur le renouvellement des matériels en fin de vie, la mise en place de systèmes de gestion et de régulation plus performants et l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 937.500 € HT

REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE USINE EDF

L'ancienne usine électrique, propriété de la commune, a été réhabilitée en pôle artistique et accueille depuis plusieurs années des expositions et un centre chorégraphique.

La municipalité a le projet d'effectuer une réhabilitation complète du site afin de créer un véritable pôle culturel et artistique avec à terme la réalisation d'une médiathèque ou d'une salle de spectacles. Les bâtiments annexes seront aménagés en ateliers pédagogiques et ateliers d'artistes.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 4.369.157 € HT

Projets prévus à partir de 2018

REAMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DU BASSIN D'ETE ET DES ESPACES EXTERIEURS

Le projet consiste à réhabiliter, mettre en conformité et couvrir le bassin extérieur et aménager les espaces extérieurs.

Le montant de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 3.000.000 € HT

Projets prévus à partir de 2019

REHABILITATION DE LA SALLE DES MARIAGES A LA BASTIDE DE FONTVIEILLE

La salle des mariages, d'une surface de 300 m², est constituée d'une structure métallo-textile, en rez-de-chaussée à proximité immédiate du château de Fontvieille. La partie bâtiment est composée d'un espace scénique, de sanitaires et sert de salle de réunion. La structure légère accolée est dédiée à la célébration des mariages et à la tenue de réunions. Le projet consiste à rénover cet équipement en créant une structure indépendante, aux normes thermiques, permettant d'accueillir les activités actuelles mais également la tenue des conseils municipaux. La toile existante sera également remplacée.

Le montant de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 531.250 € HT

CONSTRUCTION D'UN REFECTOIRE ET D'UNE CUISINE SATELLITE A ALLAUCH CENTRE

La commune envisage la réalisation d'une cuisine satellite et d'un réfectoire pour la maternelle d'Allauch Centre suite au fort taux de fréquentation du restaurant du groupe scolaire. L'équipement, d'une surface de 120 m², sera réalisé sur un terrain de 240 m², et comprendra une cuisine satellite en liaison chaude, un réfectoire, un hall et des sanitaires. Une étude préalable sera réalisée afin de déterminer les faisabilités techniques et financières du projet.

Le montant de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 262.500 € HT.

RENOVATION DE LA PELOUSE AU STADE PIE D'AUTRY

Suite à une utilisation intensive du stade de Pié d'Autry, la commune va procéder au remplacement intégral du gazon synthétique.

Le montant de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 387.500 € HT

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 17.125.000 € HT, réparti comme suit :

– Construction d'un centre technique municipal	2.203.759 € H.T.
– Nouvelle cuisine centrale.....	2.975.000 € H.T.
– Réhabilitation de la piscine couverte	1.625.000 € H.T.
– Mise en accessibilité des ERP communaux	833.334 € H.T.
– Rénovation des bâtiments communaux et amélioration des installations thermiques.....	937.500 € H.T.
– Réhabilitation de l'ancienne usine EDF	4.369.157 € H.T.
– Réaménagement du bassin d'été et des espaces extérieurs.....	3.000.000 € H.T.
– Réhabilitation de la salle des mariages	531.250 € H.T.
– Construction d'un réfectoire et d'une cuisine satellite à Allauch centre.....	262.500 € H.T.
– Rénovation de la pelouse au stade Pié d'Autry	387.500 € H.T.
	<hr/>
TOTAL	17.125.000 € H.T.

L'échéancier est le suivant :

– 2016	:	3.777.500 € HT
– 2017	:	3.590.625 € HT
– 2018	:	3.375.625 € HT
– 2019	:	6.381.250 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 10.275.000 €, pour ce programme 2016/2019, dont 2.241.501 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Modification du contrat départemental 2009/2011 passé avec la commune d'Allauch

Par décision du 23 juillet 2010, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement 2009/2011 avec la commune d'Allauch, pour la réalisation d'un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 7.023.000 € HT pour une subvention totale de 3.511.501 €.

A ce titre la première tranche de ce programme (2009) a fait l'objet d'une subvention de 135.952 € pour un programme de travaux de 271.903 € HT lors de la Commission Permanente du 23 juillet 2010.

Les deuxième et troisième tranches (2010 et 2011) ont fait l'objet d'une subvention de 3.375.549 € pour un programme de travaux de 6.751.097 € HT, lors de la Commission Permanente du 3 juin 2013.

Suite à des changements d'échéanciers, la commune souhaite modifier le contrat en retirant les opérations « réalisation d'un centre technique municipal » et « construction d'une cuisine centrale » pour les présenter dans le nouveau contrat départemental 2016/2019. Ainsi, la subvention départementale allouée au titre du contrat 2009/2011, est désormais fixée à 1.240.617 € pour une dépense subventionnable ramenée à 2.481.234 € HT.

Cette diminution de la subvention départementale globale allouée au titre du contrat 2009/2011 entraîne un désengagement de 2.270.884 €.

Est présenté en annexe 2 au présent rapport un tableau modificatif du contrat 2009/2011 qui annule et remplace celui adopté lors du vote des tranches 2010 et 2011 par la Commission Permanente du 3 juin 2013.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune d'Allauch pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 10.275.000 €, correspondant à une dépense subventionnable globale de 17.125.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune d'Allauch une subvention de 2.241.501 €, sur une dépense subventionnable de 3.777.500 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,

- acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2009/2011 passé avec la commune d'Allauch ramenant la subvention globale à 1.240.617 € pour une dépense subventionnable de 2.481.234 € HT, conformément à l'annexe 2,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.
- désengager au titre de l'AP Contrats 2010 (2010-10127 P) un montant de 2.270.884 €

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127 V dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	55.330.000 €	8.426.399 €	10.275.000 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	266.399 €	0 €
	204.71.204142	54.000.000 €	8.160.000 €	10.275.000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 25/03/2016 N° des délibérations concernées : 95, 97.				

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2010 – 10127 P	74.934.839 €	74.934.752 €	- 2.270.884 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	1009674			
Dont IB	204.71.20414	16.853.715 €	16.853.715 €	
	204.71.204141	1.158.541 €	1.158.541 €	
	204.71.204142	56.922.583 €	56.922.496 €	- 2.270.884 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 29/01/2016 – Délibération n° 80				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL